

ÉDITION
SPÉCIALE

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



CONCERTATION PUBLIQUE
le mercredi 17 avril entre 17h à 19h
en mairie de La Baume d'Hostun

La loi relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (loi APER) impose à chaque commune par délibération, après concertation des habitants, de définir des zones favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables pour chaque filière.

Pour La Baume d'Hostun, il est proposé d'instaurer (bien que certaines le soient déjà dans notre Plan Local d'Urbanisme) les énergies suivantes :

- **Géothermie (y compris PAC géothermie) : AUTORISÉE** à proximité des habitations existantes ou à venir
- **Pompes à chaleur aérothermique : AUTORISÉE** sur l'ensemble des habitations existantes ou à venir
- Méthanisation (biogaz incluant les gaz des décharges et de boues) : EXCLUSION
- Réseau de chaleur (réseau de chauffage urbain..) : EXCLUSION
- Solaire thermique au sol : EXCLUSION
- **Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : AUTORISÉ** sur l'ensemble des toitures existantes ou à venir
- **Panneaux photovoltaïques sur bâtiments et ombrières : AUTORISÉ** sur l'ensemble des toitures existantes ou à venir

Le SCOT ROVALTAIN (Schéma de Cohérence Territoriale) a fait connaître, en amont, ses prérogatives pour notre territoire de La Baume d'Hostun au sujet des autres énergies ci-après :

- Panneaux photovoltaïques
 - posés au sol dans l'espace agricole, naturel et forestier : INTERDIT sauf s'ils sont situés sur des sites d'anciennes carrières, décharges où les sols sont durablement pollués ou des délaissées autoroutiers
 - en toiture dans l'espace agricole : AUTORISÉ sous réserves de justification de proportionnalité et du lien direct de l'installation avec l'activité agricole effectivement exercée ;

- d'une surface de plancher ou au sol couverte par la toiture équipée de panneaux photovoltaïques qui doit correspondre aux besoins effectifs de l'exploitation agricole
- Eolienne : **EXCLUSION** car le territoire est situé dans les cônes de vue en direction des crêtes et piémonts...



LE PATRIMOINE DU VILLAGE POUR PETITS ET GRANDS...

Samedi 27 avril, rendez-vous en famille à 14h30 devant l'Église St-Antoine de La Baume d'Hostun pour une visite commentée qui vous permettra de le découvrir ou le redécouvrir !

Ces visites sont organisées par le service Patrimoine Pays d'Art et d'Histoire de Valence Romans Agglo.

Tarifs 6€ adultes / 4€ réduits et enfants ; Réservations au 04 75 79 20 86

TEMPS DE CONVIVIALITÉ : PLANTATIONS AU VERGER POTAGER !

Un temps pour partager autour de nos astuces, techniques et pratiques ? Découvrir des variétés de plantes et leurs vertus ? Ou tout simplement pour se retrouver dans un espace commun pour passer un bon moment ensemble...

Retrouvons-nous mercredi 1^{er} mai à partir de 10h au verger potager communal (montée des Royets)

Ouvert aux petits et grands. Petite activité prévue pour les enfants

Vous pouvez venir avec :

- des plantations que vous souhaitez offrir au verger potager commun ;
- des petits outils de jardinage et des gants ;

Ce temps sera **suivi d'un repas partagé** pour ceux qui le souhaitent.

On compte sur vous ! A bientôt - Le XV baumois ! Infos : 06 78 25 27 33



Dates à retenir :

Tous les jours jusqu'au 23 avril de 10h à 18h : Biennale des Arts Singuliers, Bruts et Innovants au Chalutier

13 avril : Inauguration de la Biennale au Chalutier

19 avril : Activités du Club des retraités

27 avril : Visite familiale du Patrimoine

27 avril : Messe à l'Église de La Baume d'Hostun

28 avril : Matinée nettoyage des chemins avec l'ACCA

1^{er} mai : Temps convivial au Verger potager communal !

4-5 mai : Salon des « Créateurices » au Chalutier

7 mai : Conseil Municipal

8 mai : Commémoration

14 mai : Réunion publique « Rénov' habitat durable »

Prochaine Vie Communale «classique» fin mai